Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2020-144** **26/02/2020**

Date de mise en application : 19/02/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/03/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Pays de la Loire)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Pays de la Loire)

JORF n°0042 du 19 février 2020

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe III) pour la région Pays de la Loire est susceptible d'être vacant à compter du 1er mars 2020.

Sa résidence administrative est fixée à Nantes.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et au sein d'une direction comprenant deux directeurs adjoints, le directeur régional adjoint assure la suppléance du directeur en tant que de besoin. Il assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan de transformation ministériel. Au titre de la direction, il assure la fonction de référent pour le secrétariat général, le service régional d'information statistique et économique, le service régional de l'économie agricole et des filières, ainsi que pour certaines missions transversales : plan managérial, labellisation égalité/diversité.

Il aura particulièrement en charge le suivi de la mise en place de la nouvelle politique agricole commune, de la nouvelle gouvernance du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), le suivi de la politique foncière (en qualité de commissaire du gouvernement adjoint auprès de la SAFER - société d'aménagement foncier et d'établissement rural), et de la tutelle des chambres d'agriculture.

Il représente la DRAAF auprès de l'ensemble des partenaires et contribue à l'animation et à la coordination des DDT(M), ainsi qu'à la gestion du BOP 215 (conduite et pilotage des politiques de l'agriculture).

A ce titre, il prend une part active aux dialogues de gestion et au suivi des mobilités de la zone de gouvernance.

Par ailleurs, il est identifié comme correspondant modernisation, et comme référent régional pour les IAA (Industries agroalimentaires) et l'export.

Profil recherché

Une expérience réussie d'au minimum six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes, en situation de management et/ou d'encadrement d'équipes importantes, est requise pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Compétences et qualités recherchées

- connaissance des politiques publiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), notamment dans les domaines de l'économie agricole et des filières. Une connaissance des mécanismes de gestion des aides de la politique agricole commune - PAC - (1er et second pilier) sera appréciée ;

- capacité à travailler en réseau, notamment avec les autres services de l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels ;

- aptitude au management participatif et à la gestion en mode projet ;

- capacité à la négociation ;

- capacité d'écoute et de dialogue ;

- autonomie et esprit d'initiative ;

- capacité d'animation d'équipes pluridisciplinaires ;

- capacité à organiser les équipes et à décider en situations d'urgence ou de crise.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

- une expérience professionnelle en situation d'encadrement sur un poste de direction est attendue ;

- un déroulement de carrière en services déconcentrés ou établissements publics de l'Etat est souhaité.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 78 000 euros et 113 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L’examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l’article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

A l’issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae.

Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l’adresse claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Yvan LOBJOIT, directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire (tél. : 02-72-74-70-10 - mel : yvan.lobjoit@agriculture.gouv.fr), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n’ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l’Etat.

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l’échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l’Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l’Etat et de ses établissements publics.

Décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l’organisation et aux missions des directions régionales de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l’agriculture et de l’alimentation.